

CHAMPAGNE

# Des vendanges prometteuses

Le Comité Champagne, qui s'est réuni hier, a annoncé des vendanges abondantes, de qualité et précoces, puisqu'elles commenceront en août. La cinquième fois en quinze ans.

À l'issue de la réunion de son bureau exécutif qui s'est tenue hier à Épernay, les coprésidents du Comité Champagne (CIVC), Jean-Marie Barillère et Maxime Toubart, ont dévoilé leurs décisions pour les prochaines vendanges.

Le vignoble, qui a profité d'un hiver pluvieux et de températures élevées au printemps, a connu une floraison hâtive dès le mois de juin. Selon le CIVC, le début des vendanges aura donc quinze jours d'avance sur la date moyenne. « On s'attend à une belle vendange, très précoce vers le 25 août. La cinquième fois en quinze ans », a déclaré Jean-Marie Barillère à l'issue de la réunion. À date, au regard des conditions climatiques, le potentiel de production s'annonce « important » et la qualité au rendez-vous. « Tout n'est pas joué, il peut se passer encore des choses, tempère la direction du Comité, mais les vigneron sont satisfaits, d'autant plus qu'il n'y a pas de maladies cette année. »

« On s'attend à une belle vendange, très précoce, vers le 25 août. La cinquième fois en quinze ans »

en quinze ans

Jean-Marie Barillère, coprésident du CIVC

En ce qui concerne le rendement, le Comité est resté sur le même chiffre que l'année dernière en le fixant à 10 800 kg/ha. Le changement notable portant sur le chiffre de la mise en réserve qui passe de 3 100 à 4 700 kg dans la limite du plafond de la réserve toujours fixé aux 8 000 kg que permet l'appellation. « Nous avons décidé cette année de permettre aux vignerons qui ont subi des aléas climatiques ou à ceux qui ont eu du déficit de vendanges



La vendange 2018 devrait permettre de reconstituer la réserve interprofessionnelle, largement utilisée au cours des deux dernières campagnes. Remi Wafflart

plusieurs années de suite, de reconstituer plus rapidement que les autres années leur réserve », a expliqué

Maxime Toubart. Une décision importante que le président explique aussi par l'engagement de la filière

dans une démarche environnementale. « Avec moins de produits, moins d'herbicides, on perd significa-

tivement du rendement. La démarche aujourd'hui est de proposer des outils plus vertueux sur ces problématiques. »

### FIN DU DEGRÉ COLLECTIF

Deux mesures qualitatives sont aussi au programme de l'année 2018. La première concerne la mise en place d'un bon de livraison pour un meilleur suivi des raisins. « Nous expérimentons un nouveau système qui serait un document d'accompagnement de la livraison du raisin. Il viserait à apporter des renseignements importants sur la provenance des raisins pour en appréhender la qualité et donc de responsabiliser davantage le producteur ». La seconde annonce importante concerne l'abandon du degré. « Nous ne souhaitons plus afficher un degré collectif. Nous souhaitons que chaque région, chaque opérateur, chaque village puisse décider des dates de vendanges de manière optimum. Des secteurs iront vendanger à 9 degrés, d'autres iront jusqu'à 10 degrés », détaille Maxime Toubart. « L'idée est de coller aux réalités, commune par commune, plutôt que d'avoir un degré moyen pour la Champagne », poursuit le coprésident.

Une stratégie de l'exigence malgré les agitations de l'actualité économique internationale. Le Comité a rappelé que le marché du Champagne restait stable par rapport à l'année précédente au mois de juin, avec une estimation à 307 millions de bouteilles pour décembre 2018, mais que le marché français continuait de régresser. Une situation qui expose la filière aux conséquences incertaines d'une éventuelle guerre commerciale américaine contre l'Union européenne, ou encore à celles du Brexit. Car il s'agit bien là des deux premiers clients de la filière à l'export. ■

JEAN-SÉBASTIEN JOSSET

### 3 QUESTIONS À...



**CHRISTIAN BRUYEN**  
PDT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA MARNE

### « Vendanger et conserver le RSA, c'est possible »

Le département file un sacré coup de pouce aux demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA. De quoi s'agit-il ?

Nous profitons de cet emploi

saisonnier pour essayer de remettre des gens au travail. Depuis dix ans, lorsqu'un allocataire du RSA fait les vendanges, nous demandons à la CAF de ne pas en tenir compte dans son calcul de RSA. Donc pour ces personnes, c'est du bonus.

### Combien en ont profité ?

Sur 7 000 allocataires inscrits à Pôle emploi, 400 en bénéficient chaque année. Mais nous encourageons vraiment ces personnes à venir, il y a du travail pour tout le monde.

### Pourquoi ces postes saisonniers sont-ils si difficiles à pourvoir ?

On ne va pas se le cacher, certaines personnes cumulent les handicaps matériels. Se déplacer ou faire garder les enfants peut être dissuasif. C'est pourquoi nous avons aussi mis en place et finançons en partie un dispositif complémentaire partenarial, « Les vendanges partagées ». Il nous permet de soutenir sur ces points matériels des personnes qui sont très éloignées de l'emploi (femmes isolées avec enfants, allocataires de minima sociaux, réfugiés, ndlr).